

la
lettre



N° ISSN : 1148 649 X



Rentrée 2011
st-maximin.fr

L'EAU DE SAINT-MAXIMIN : UNE QUALITÉ EXCEPTIONNELLE !

Soucieux de la santé de nos administrés, nous avons demandé, sous la conduite de notre maire, Monsieur Alain Pénal, une analyse radiologique des eaux de consommation de la ville. Nous avons le plaisir de vous informer de la qualité exceptionnelle de l'eau qui vous est distribuée, tant sur le plan bactériologique que sur le plan radiologique. En ce qui concerne les analyses bactériologiques qui sont réalisées régulièrement par les services sanitaires, nous pouvons confirmer l'absence de tout agent pathogène. L'eau que vous recevez n'est pas chlorée et ne reçoit aucun additif chimique. Les analyses radiologiques, qui ont été effectuées par un laboratoire indépendant, font apparaître une quantité de substances radioactives naturelles, toujours présentes dans les captages, de très loin inférieure aux seuils définis par l'organisation mondiale de la santé.

En conclusion, l'eau distribuée par les services de la ville est pure, et peut être consommée sans danger et sans modération.

Nous tenons à remercier les responsables et techniciens du service Eau et Assainissement pour l'aide qu'ils nous ont apportée dans cette enquête.

Votre conseiller municipal, André Jeanclaude

SAINT-MAXIMIN COMMUNE TOURISTIQUE !

Par arrêté du préfet du Var en date du 29 novembre 2010, la ville a été dénommée commune touristique pour une durée de 5 ans. Cette dénomination est relative au Code du tourisme, notamment ses articles L. 133-11 et 12 et R-133-32 et suivants. Elle repose sur les critères suivants : présence d'un office du tourisme classé, organisation d'animations touristiques et capacité d'hébergement d'une population non résidente. Elle constitue la reconnaissance d'un dynamisme touristique et d'une politique clairement tournée sur le développement de la cité autour de ses atouts, notamment historiques. Mais cette dénomination ne donne aucune dérogation concernant le repos dominical.

Afin de bénéficier de la dérogation au repos dominical prévue par le Code du travail, et notamment son article L. 3132-25, par le biais du caractère touristique de la commune, la commune instruit actuellement une demande pour un classement en «commune d'intérêt touristique».

LE CŒUR DE VILLE BAT FORT !

Soucieuse de prendre connaissance de la situation la plus précise possible de l'activité économique du centre-ville et de tester l'opinion de ses commerçants, artisans et prestataires de services, la municipalité a décidé de confier une enquête exhaustive sur ce thème à la chambre de commerce et d'industrie du Var. Du 01 au 10 mai, 150 personnes ont été interrogées. Plus de la moitié ne résidaient pas à Saint-Maximin. Le marché du mercredi se révèle très attractif, également pour les communes voisines. Les personnes interrogées effectuent les deux tiers de leurs achats à Saint-Maximin. Le commerce est jugé dynamique (indice de satisfaction : 14/20) ; l'accueil obtient un 15/20, supérieur à la moyenne varoise. Quant aux professionnels, ils reconnaissent volontiers les bénéfices des retombées de l'image positive de la ville et de son attractivité touristique !

Une restitution plus complète de ces études paraîtra dans la Lettre municipale d'hiver.



23 mai 2011

L'héritier du trône de France en visite admire notre belle cité !

Infos
Édito

Pages 2 / 3

Urbanisme

Pages 4 / 8

Travaux
Scs techniques

Pages 9 / 11

Affaires
scolaires

Pages 12 - 17

Finances

Pages 13 / 16

Politique de
la ville

Pages 18 - 19

Tribune libre
État civil

Pages 20 - 21

Carte
électorale

Pages 22 - 23

Culture

Pages 24 - 25

Patrimoine

Page 26 - 27

Sports et
associations

Page 27



Mes chers concitoyens,

Cet été, notre cité n'a pas failli à sa réputation de ville active et accueillante, avec sa riche programmation culturelle, ses services touristiques de qualité et son cœur de ville dynamique. Les services municipaux se sont, comme toujours, mobilisés pour permettre à tous de profiter de la belle saison, mais ils ont aussi permis aux parents actifs de confier leurs enfants aux animateurs de la ville.

Les services ont également préparé la rentrée, avec des enjeux importants surtout pour les services en contact direct avec vous. En effet, regroupés dans une Maison de la Jeunesse et des Associations toute rénovée, les services Affaires Scolaires, Politique de la Ville et Sports & Vie Associative vous accueilleront désormais de façon centralisée pour mieux répondre à vos besoins. Ces trois services ont d'ailleurs eu une activité estivale chargée : préparation de la rentrée scolaire, des garderies, du forum des associations, etc.

Enfin, les services municipaux sont également tournés vers des enjeux majeurs pour l'année 2012 à venir, avec notamment le redécoupage de la carte électorale pour les élections « phares » présidentielles et législatives. Le patrimoine et le tourisme seront aussi à l'honneur, avec, au cœur des préoccupations municipales, la restauration du flanc Sud de la basilique ; vous pourrez vous engager aux côtés de la commune pour ce colossal projet. Rendez-vous sur le stand mécénat des Journées Européennes du Patrimoine !

Nous voici donc repartis pour une année qui s'annonce très active ! Vos élus et les services municipaux sont là, à votre écoute et à votre service, pour la vivre ensemble.

Votre maire
Alain Pénal

En continu, toutes les informations, les contacts avec votre mairie, la vie à Saint-Maximin, en direct sur le site de la ville !



Directeur de la publication : A. Pénal
Rédacteur en chef : O. Roman
Comité de rédaction : C. Strunz-Amorello, services municipaux.
Maquette : Service Communication - Stagiaire : Anissa Ahsam
Photographies : P. Robin, associations.
Impression : Marim - 1148 649 X - 7000 exemplaires. Septembre 2011.

Qu'est-ce que le Projet d'Aménagement et de développement durable ?



LE PLAN LOCAL D'URBANISME SE DESSINE...

Comme nous vous l'avons indiqué dans la dernière Lettre d'information de juin, le plan d'aménagement et de développement durable (PADD) est en cours de validation et fera l'objet d'un débat au prochain conseil municipal. Ce plan est la pièce maîtresse du plan local d'urbanisme (PLU) car il expose et justifie le projet de développement de la commune en matière d'urbanisme dans le respect du développement durable pour les dix prochaines années. Vous avez pu découvrir ce document à travers une exposition dans le hall de l'hôtel de ville pendant la période estivale et vous en retrouverez les grandes lignes dans cette Lettre. Au cours du prochain semestre, nous vous présenterons les principales règles d'urbanisation du territoire communal définies à partir de ce PADD.

Jean-François Bart, premier adjoint, délégué à l'urbanisme

> D'hier à aujourd'hui



Alors que Saint-Maximin présentait des caractéristiques de bourg jusqu'au milieu des années 1970, elle s'impose aujourd'hui au rang de ville.

La commune connaît ainsi une mutation rapide et importante, lui attribuant le statut de pôle central à l'échelle du canton et de l'Ouest Var.

Elle est devenue en moins de 30 ans un pôle d'activité majeur, en dehors de son attractivité résidentielle, avec un pôle économique de 3 834 emplois en 2007 ; des réseaux de transports structurants ; un capital architectural et urbain important ; un cadre paysager et naturel de qualité.

Un fort développement démographique et urbain

- Un rythme de croissance soutenu dans la décennie 1980
- Prééminence de la production d'habitat individuel
- Développement d'espaces résidentiels périphériques

De nouvelles tendances

- Prédominance de la production de logements en zone urbaine
- Typologies d'habitat intermédiaire et collectif favorisées
- Développement du tissu économique

Saint-Maximin en 2020 :
une volonté communale
de développement maîtrisé

- Développement urbain avec une logique de gestion
- Rééquilibrage territorial
- Choix d'un scénario démographique mesuré

Maîtriser le développement urbain - Pour une ville solidaire



➤ Maîtriser la croissance démographique et urbaine

Entre 1982 et 1990, la population de Saint-Maximin a presque doublé.

Face à cette croissance très forte, la gestion urbaine est difficile : coûts importants en matière de réseaux, déficits d'équipements publics, etc.

L'objectif communal est de contrôler le développement futur.



➤ Optimiser le tissu urbain existant

Pendant la période 1975 - 1990, le développement urbain s'est effectué sur les zones périphériques du centre-ville. Cette typologie d'habitat, très consommatrice d'espace et génératrice de nombreux déplacements motorisés ne présente pas d'intérêt d'évolution. En revanche, des secteurs sous-utilisés au sein du tissu urbain existant sont stratégiques pour l'accueil de nouveaux projets d'habitat. L'équipe municipale souhaite investir ces sites stratégiques afin de fournir une offre en logement importante et diversifiée.



➤ Éviter le développement des zones inaptées à la densification



Affirmer la centralité urbaine - Pour une ville économe



➤ Conforter le centre-ville par des opérations de greffe urbaine

Dans la perspective de renouvellement urbain et de limitation de consommation d'espace, la commune est déterminée à définir des sites stratégiques en centre-ville pouvant recevoir des opérations d'habitat, commerces et équipements.



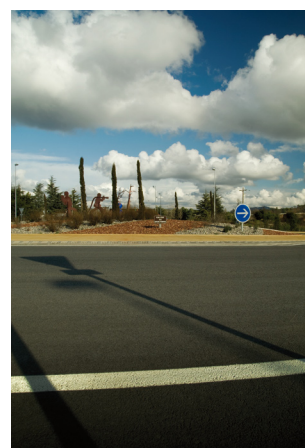
➤ Achever le contournement routier pour fluidifier le centre-ville

➤ Développer une politique de déplacements doux

Afin d'apaiser le centre-ville, le conseil général du Var a entamé, en partenariat avec l'équipe municipale, une opération de contournement routier. L'objectif est de fluidifier le centre-ville, d'offrir des stationnements à proximité de cet axe structurant et de réaliser des aménagements permettant les connexions piétonnes avec le cœur de la cité.



➤ Poursuivre les actions d'embellissement des entrées de ville



Poursuivre le développement économique - Pour une ville active



➤ Appuyer l'agriculture et encourager les pratiques alternatives

Sur le territoire communal, l'agriculture se concentre sur le maraîchage et la viticulture. Entre 1988 et 2000, ce secteur d'activité a connu une diminution des surfaces agricoles utilisées, phénomène présent également à l'échelle nationale et témoignant d'une professionnalisation de l'activité. Des initiatives de mise en réseau et de réduction des intermédiaires émergent progressivement, telles que le Point de Vente Collectif (PVC). Le projet communal porte sur l'appui de ce type d'initiatives et de pratiques alternatives, notamment par le maintien du foncier agricole.



➤ Conforter l'activité commerciale en centre-ville et dans les zones d'activités



C'est grâce au dynamisme de l'activité tertiaire et à un tissu économique consolidé que Saint-Maximin occupe un rôle central en matière de développement économique à l'échelle du canton. De nouvelles zones commerciales ont été créées ces dernières années, sans pour autant que le centre-ville perde sa clientèle. Cette réussite vient d'une politique de valorisation des petits commerces, que la commune souhaite faire perdurer.

Les zones d'activités du Chemin d'Aix, du Cap Sainte Baume et de la Laouve bénéficient d'une forte attractivité et génèrent de nombreux emplois.

À l'échelle intercommunale, le besoin d'une zone d'activités drainant des emplois à une plus grande échelle s'est fait ressentir.

L'équipe municipale affiche sa volonté d'appuyer cette décision collective en créant le parc communautaire du Mont Aurélien.

➤ Créer une offre touristique diversifiée

La commune est forte de son patrimoine architectural et culturel et souhaite le conforter. Plusieurs sites d'hébergement existent sur la commune et l'hébergement en chambre d'hôtes se développe de plus en plus.

La volonté communale est de conforter ce réseau touristique et de proposer une offre diversifiée.



Protéger le patrimoine naturel et culturel - Pour une ville ouverte



➤ Mettre en valeur les trames vertes et bleues de la commune et ses grands espaces naturels

Les espaces naturels ont une place capitale dans la préservation de la biodiversité. La préservation de leur vocation naturelle et de leur rôle écologique est indispensable. Sous réserve qu'ils répondent aux obligations réglementaires, des projets économiques (exploitation de ressources naturelles ou développement économique local ou touristique) pourront être autorisés.

➤ Protéger et valoriser le patrimoine architectural et urbain



Saint-Maximin est constitué d'un noyau médiéval originel, avec des vestiges gallo-romains. La commune possède de nombreux monuments historiques tels que le baptistère, le couvent des dominicains, la basilique Sainte Marie-Madeleine, l'hôtel de ville, l'oratoire Saint-Pilon et le pont romain. Ces marques du passé représentent des atouts culturels, historiques et architecturaux considérables, contribuant fortement à l'attractivité touristique.

➤ Dynamiser le terroir agricole

Les espaces agricoles de la commune participent à son identité et témoignent d'une tradition très ancrée.

La volonté communale vise la reconnaissance et la pérennisation des sites majeurs exploités et sources de valeur ajoutée pour l'économie locale.



ÉLECTRICITÉ RÉSEAU DISTRIBUTION FRANCE (ERDF) AMÉLIORE LA QUALITÉ DE LA DESSERTE DE LA VILLE

Dans le cadre de sa politique de modernisation des réseaux électriques, ERDF a décidé d'investir sur le territoire de la commune de Saint-Maximin.

Ces travaux se font en étroite collaboration avec la commune, notamment les services techniques et M. Jacques Freynet, adjoint au maire. En posant deux câbles haute tension souterrains d'une longueur de 4800 mètres, ERDF renforcera la capacité d'alimentation en énergie électrique du cœur du village. Ce chantier représente 400 000 euros d'investissement.

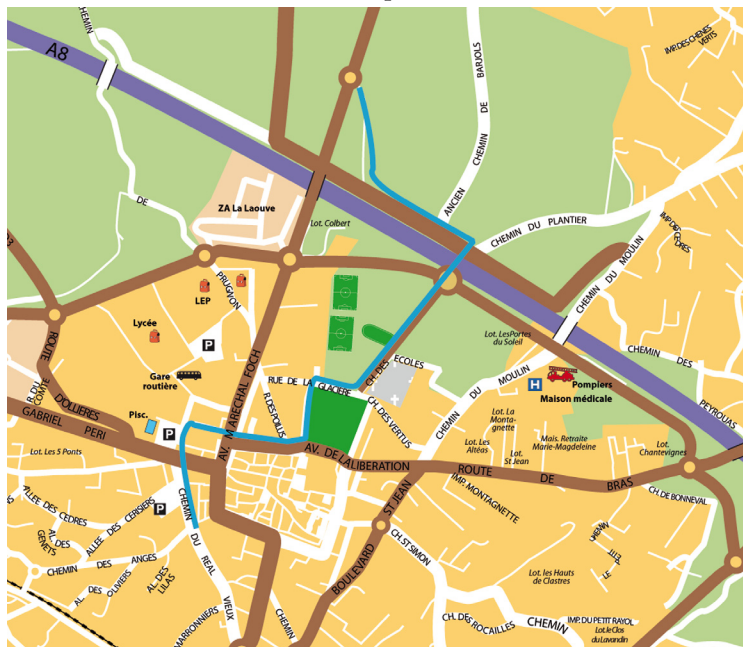
Au cours de la réalisation de ce chantier, Sogetrel, l'entreprise sous-traitante d'ERDF basée à Carros (Alpes-Maritimes), utilisera des moyens modernes et rapides dans le cœur de ville pour réduire au maximum la gêne liée à la réalisation de travaux sous la voie publique.

forages souterrains dirigés réalisés par ERDF en mars 2011 au cours des travaux du conseil général du Var. La tranchée sera amorcée rue de la Glacière, où la commune avait posé par anticipation, lors des travaux sur les nouveaux parkings, des réservations en sous-sol afin de ne pas endommager le revêtement récemment réalisé.

Elle se poursuivra par la rue de l'Enclos puis sous le boulevard du docteur Bonfils, où une attention particulière sera portée à protéger les platanes par un tracé en milieu de chaussée.

Elle passera ensuite sous la place Malherbe, rue Gutenberg, le Pré de foire et la rue du Réal vieux pour se terminer rue de Belfort où les câbles neufs posés seront raccordés sur les réseaux souterrains existant.

Selon l'avancement des travaux, une pause sera réalisée dans la zone de cen-



La période des travaux, proposée par M. Jacques Freynet, débutera le 23 octobre 2011 pour se terminer mi-mars 2012.

Empruntant le bord de la route départementale 560, le tracé aboutira dans le quartier Clos de Roque, en utilisant des

tre-ville afin de ne pas perturber les festivités de fin d'année au cœur du village.

Des travaux d'amélioration de la desserte au quartier Recours : les habitants du chemin du Petit Recours et du chemin du Petit Nice bénéficieront de travaux ERDF au cours du dernier trimestre 2011, afin de passer de bonnes fêtes de fin d'année sans problème de chute de tension !



La rénovation de la place Malherbe pour l'ouverture du Pôle culturel



Le chemin du grand Rayol rénové pour la sécurité de tous



Les obligations en matière de taille des haies : Les riverains des voiries communales sont astreints à une servitude de visibilité et de commodité de passage. En cas d'accident provoqué par de la végétation privée, leur responsabilité s'étend jusqu'au droit de leur propriété. C'est pourquoi il leur est rappelé de bien vouloir procéder à l'élagage et/ou à l'abattage des arbres et haies constituant une gêne pour les utilisateurs de la voirie.

LES TRAVAUX DANS LES ÉCOLES

Très sensible à ses obligations en matière d'équipements scolaires, la commune procède pendant les grandes vacances à de nombreux travaux dans les écoles maternelles et élémentaires.



École élémentaire Jean Moulin : peinture des classes et du couloir à l'étage et maçonnerie (rampe, bibliothèque, graviers blancs) dans le cadre du Chantier Jeunes, peinture du bureau du directeur, câblage du réseau internet



LA MISE EN SÉCURITÉ DE L'ÉCOLE JEAN JAURÈS

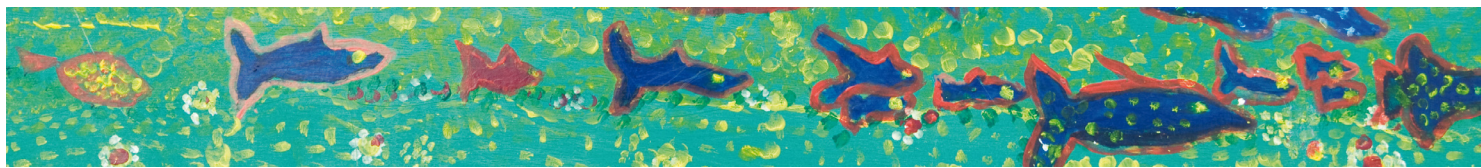
Afin d'optimiser la sécurité des enfants et ainsi répondre à l'attente des parents d'élèves, un escalier de secours va être créé.

Cet escalier, installé sur la façade Nord de l'établissement, sera situé au milieu du couloir, avec une porte de sortie à l'étage et au rez-de-chaussée. Une aire de réception se trouvera en bas de l'escalier, dans l'enceinte scolaire afin de sécuriser les enfants de la chaussée. La réalisation des travaux est prévue du 14 juillet au 25 août puis la commission de sécurité se réunira avant le 2 septembre afin de procéder à la visite de réception. Tout sera donc prêt pour la rentrée scolaire.



École élémentaire Jean Jaurès : plomberie et électricité (vérification et changement si nécessaire), peinture de la classe d'adaptation, pose de baguettes





École maternelle Grand Pin : plomberie et électricité (vérification et changement si nécessaire), installation et fixation d'une gouttière le long de la toiture Nord, peintures des bancs et des volutes au-dessus des portes



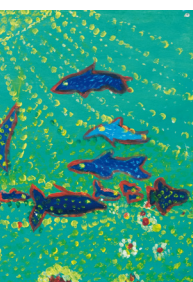
École maternelle Paul Barles : plomberie et électricité (vérification et changement si nécessaire), montage d'un chalet en bois

École élémentaire Paul Barles : plomberie et électricité (vérification et changement si nécessaire), pose de sanitaires dans l'ancienne bibliothèque, peinture de la lingerie, travaux de menuiserie



École maternelle Paul Verlaine : plomberie et électricité (vérification et changement si nécessaire), pose d'un anti pince-doigts

École Victor Hugo : plomberie et électricité (vérification et changement si nécessaire), remplacement de la serrure du portail, déménagement de l'accueil de loisirs Touchatout.



VOS ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

École primaire Victor Hugo

Chemin de la Gare
04 94 04 12 16
Directrice : S. Bourgeois



École primaire privée Sainte-Marie-Madeleine

Quartier du Prugnion
04 94 78 01 34
Directrice : S. Martin



École maternelle Grand Pin

Route de Bras
04 94 59 83 70
Directrice : A. El Aroud



Collège Leï Garrus

Quartier les Anges
04 94 78 15 06
Principale : L. Collé



École maternelle Paul Barles

Route de Marseille
04 94 59 83 99
Directrice : M.-T. Latte



Collège Henri Matisse

Route de Nice.
04 94 86 50 50
Principale : P. Morelle



École maternelle Paul Verlaine

Chemin des Vertus
04 94 78 00 36
Directeur : A. Pacault



Lycée d'Enseignement Agricole Professionnel

Quartier du Prugnion
04 94 86 52 93
Directeur : C. Brayer



École élémentaire Paul Barles

Route de Marseille
04 94 59 34 05
Directeur : J.-M. Zammit



Lycée Polyvalent Maurice Janetti

Quartier Mirade
04 98 05 93 50
Proviseur : P.-Y. Labouz



École élémentaire Jean Jaurès

Chemin du Moulin
04 98 05 91 40 / 41
Directrice : M. Venet



Centre de Formation des Apprentis (C.F.A.)

Chambre des métiers du Var
Quartier le Déffends - 04 94 37
Directeur : M. Lonjon



École élémentaire Jean Moulin

Chemin des Vertus
04 98 05 91 43 / 44
Directeur : M. Basacco



Collège privé

Sainte-Jeanne-D'Arc
Avenue du Maréchal Foch
04 94 37 23 90
Directeur : J.P. Cozon



Intervention de Christine Lanfranchi Dorgal, adjointe aux finances, lors de la présentation du compte administratif au conseil municipal du 29 juin 2011.

La vie financière de notre commune est rythmée par plusieurs étapes, dont deux sont plus importantes que les autres : d'une part le vote du budget primitif, engagement d'une équipe d'élus et de fonctionnaires, et d'autre part le compte administratif, bilan d'un exercice écoulé.

C'est la seconde qui a ma préférence. Véritable photographie financière, elle permet d'apprécier si l'étape précédente du budget primitif s'est déroulée correctement. Elle constitue un acte majeur de la vie communale.

Vous pourrez constater, à la lecture de la présentation qui suit, l'exécution des dépenses et recettes, tant en fonctionnement qu'en investissement.

La ligne directrice financière de l'année 2010 reste la même que pour les années précédentes : **privilégier la raison et la rigueur tout en se donnant les moyens d'une ambition pour notre ville.**

Voici les postes les plus significatifs.

La section de fonctionnement

Le taux d'exécution des dépenses réelles de fonctionnement est de 99 %, ce qui traduit une bonne évaluation de nos dépenses et surtout une grande honnêteté dans la présentation de nos budgets.

Les dépenses de personnel sont maîtrisées et en recul : la progression est de 4,5% soit 1,3 points de moins qu'en 2009. Mais maîtrise ne veut pas dire restriction. La commune s'engage à faire bénéficier tout agent qui le demande d'un programme de formation : cette année ce budget s'est établi à 135 000 euros. De plus, elle continue sa politique d'embauche annuelle afin de résorber les emplois précaires.

Les charges financières sont restées stables voire en baisse, en partie grâce au gel du recours à l'emprunt en 2009.

Les autres dépenses de fonctionnement ont été évaluées avec beaucoup de rigueur : j'en veux pour preuve le taux d'exécution. Il est le reflet de prévisions bien ajustées, mais aussi de la qualité du travail entrepris par les services qui ont contribué à contenir les dépenses réelles de fonctionnement et je les en remercie.

Ce n'est pas toujours simple, ça ne l'est même jamais. Les mots « rigueur », « choix », « évaluation », « arbitrage », « équité » etc., font partie de notre quotidien. Ensuite, il faut les appliquer de la manière la plus juste possible. Arrive alors le moment de la décision et ce sont les mots « **responsabilité** » et « **respect de l'argent public** » qui prennent le relais. Il est de notre devoir d'agir ainsi et nos choix financiers vont naturellement dans cette direction.

Cette année nous avons dépensé en fonctionnement :

- environ 4 200 000 euros pour l'enseignement, le sport, la jeunesse, l'aide aux associations, les activités culturelles, etc.

- plus de 1 500 000 euros d'interventions sociales de toutes sortes ainsi que pour la sécurité.

- 1 700 000 euros pour les aménagements routiers et urbains, la propreté, la sécurité, l'environnement, les espaces verts, etc.

Les Saint-Maximinois doivent pouvoir accéder à de véritables services à la population : activités pour les jeunes, accueil périscolaire, action culturelle et de loisirs de qualité toute l'année, mais aussi à des équipements qui soient en direction du sport, de l'administratif, des scolaires, etc. Et il faut travailler, toute raison gardée, à satisfaire leurs attentes.

La section d'investissement

En 2009, afin de s'assurer une certaine stabilité financière, nous n'avons pas eu recours à l'emprunt. Nos dépenses d'investissement ont été réglées sur nos fonds propres. Cela nous a permis en 2010 d'emprunter 1 000 000 euros comme nous l'avions dit lors du débat d'orientation budgétaire, sans trop impacter notre endettement. Mais quand on regarde le compte 16 sur le compte administratif 2010, on le voit en très forte augmentation. Ce n'est dû qu'au fait que nous avons remboursé en totalité un prêt à court terme de 692 000 euros. Ce poste sera donc en forte diminution au compte administratif 2011, ce qui nous permettra de dégager une marge encore plus intéressante.

Le terrible évènement qui s'est produit en Dracénie les 14 et 15 juin 2010 nous a tous bouleversés. Toutes les communes

ont contribué à un grand élan de solidarité envers les villes et villages sinistrés. Cette solidarité s'est exprimée à plusieurs niveaux : affective, morale, logistique mais aussi financière. Une part de notre projet d'investissement a dû être revue dans sa programmation et certains travaux ont été décalés afin de s'assurer que nous aurions la capacité de les réaliser. C'est pour cela que l'on trouve des restes à réaliser assez importants, de l'ordre de 1 million d'euros en dépenses, qui viennent s'ajouter aux 3 millions d'euros que nous avons pu réaliser effectivement dans l'exercice. Ces travaux ont été financés à hauteur d'environ 370 000 euros par la région, 620 000 euros par le département, 400 000 euros de prélèvement sur la section de fonctionnement et 1 million d'euros de recours à l'emprunt.

Je conclurai en vous rappelant notre résultat de l'exercice en fonctionnement : il est positif de plus de 1 300 000 euros soit une progression de 1 million d'euros par rapport à 2009. Nous pouvons nous en féliciter. Cette année, nous affecterons 800 000 euros à la section d'investissement contre 400 000 euros l'année dernière, soit le double.

Vous retrouvez tous ces chiffres dans la présentation qui suit. **Mais au-delà de la présentation comptable et financière de ces chiffres, il y a une équipe de femmes et d'hommes qui travaillent et qui n'a qu'un objectif : sa mission de service public. Nous avons traversé ensemble des tempêtes, employés municipaux fonctionnaires et élus, mais nous tenons le cap et nous le garderons avec comme ambition, encore plus, de promouvoir notre ville en faisant le choix moral et financier de l'intérêt général.**

*Christine Lanfranchi-Dorgal,
adjointe déléguée aux Finances*

BUDGET PRINCIPAL

Le compte administratif qui vous est présenté retrace l'exécution du budget 2010 de la commune, dont il constitue la dernière étape.

Voici les principales caractéristiques de la vie financière de la commune lors de l'exercice 2010.

Un effort d'équipement continu

Au total, ces 5 dernières années, la commune aura consacré près de 20 millions d'euros aux dépenses d'équipement.

3 millions d'euros ont été investis au cours de cet exercice en acquisitions mobilières, immobilières et en travaux de bâtiments et de voirie (près de 4,5 millions d'euros en 2009 et 3,9 millions en 2008).

Le montant brut des dépenses d'équipement par habitant est de 199 euros. Ces dernières représentent 62 % des dépenses réelles d'investissement et 21% des recettes réelles de fonctionnement, ce qui positionne notre effort d'investissement dans la moyenne des communes de même strate démographique de la région PACA (21%).

La section d'investissement 2010 a été principalement financée par l'emprunt pour 1 million d'euros, des subventions pour 640 000 euros, le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) pour 530 000 euros,

le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement pour 400 000 euros et la Taxe Locale d'Équipement (TLE) pour 540 000 euros.

Un endettement modéré

Cette année encore, la dette communale par habitant est faible comparativement aux communes de même strate démographique. **L'encours de dette par habitant est de 710 euros** alors qu'il est de 934 euros pour la moyenne nationale des communes de même strate démographique et de 1253 euros pour celles de la région PACA.

Des dépenses de fonctionnement maîtrisées

Le taux d'exécution des dépenses réelles de fonctionnement inscrites au budget 2010 est de 99% ce qui traduit une bonne évaluation de nos dépenses.

Les dépenses réelles de fonctionnement par habitant sont, comme les années précédentes, largement inférieures à la moyenne nationale : elles sont de 858 euros contre 1081 euros pour la France entière et 1265 euros en région PACA pour les communes de même strate (soit 21% de moins que les communes de même strate démographique françaises et 32% de moins que celles de la région PACA).

Les plus gros postes de dépenses de fonctionnement sont :

- Les dépenses de personnel pour 7,2 millions d'euros avec une augmentation de 4,5% par rapport à 2009 contre 5,8% d'augmentation de 2008 à 2009. L'augmentation de ces dépenses a donc été réduite de 1,3 point. Ce montant représente 56,6% des dépenses réelles de fonctionnement ce qui situe notre commune au niveau de la moyenne nationale des communes de même strate (56,4%).

- Les charges à caractère général, pour 3,1 millions d'euros, restent maîtrisées. Elles se situent à un niveau identique à celui de 2009. Rappelons qu'en 2009, elles avaient baissé de 3 % par rapport à l'année précédente.

Concernant les recettes de fonctionnement, les postes les plus importants sont les suivants :

- Les impôts et taxes pour 8,5 millions d'euros. Avec un produit des impôts directs de 403,5 euros par habitant contre 481 euros pour les communes de même strate et des recettes réelles de fonctionnement de 966 euros par habitant contre 1263 euros en moyenne, notre commune dispose de ressources de fonctionnement bien inférieures à la moyenne nationale.

- Les dotations et participations pour 4,2 millions d'euros.

EXÉCUTION ET RÉSULTAT 2010

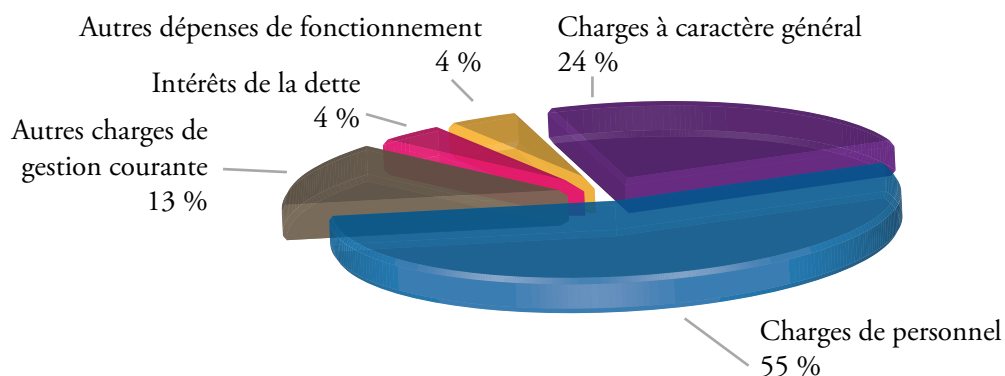
Volumes et résultats

Section	Résultat 2009 reporté (€)	Dépenses 2010 (€)	Recettes 2010 (€)	Intégration des résultats du service public de l'assainissement non collectif (€)	Résultat de clôture 2010 (€)
Investissement	1 393 504, 19	4 824 499, 33	3 441 408, 03	4 121, 29	14 834, 18
Fonctionnement	1 030 317, 39	13 071 834, 80	14 373 253, 07	46 694, 46	2 378 430, 12
Total	2 823 821, 58	17 896 334, 13	17 814 661, 10	51 115, 75	2 393 264, 30
		Dépenses 2010 (€)	Recettes 2010 (€)	Résultat de clôture 2010 (€)	
Reste à réaliser d'investissement		918 965, 35	800 006, 00		
Résultats définitifs				2 274 313, 95	

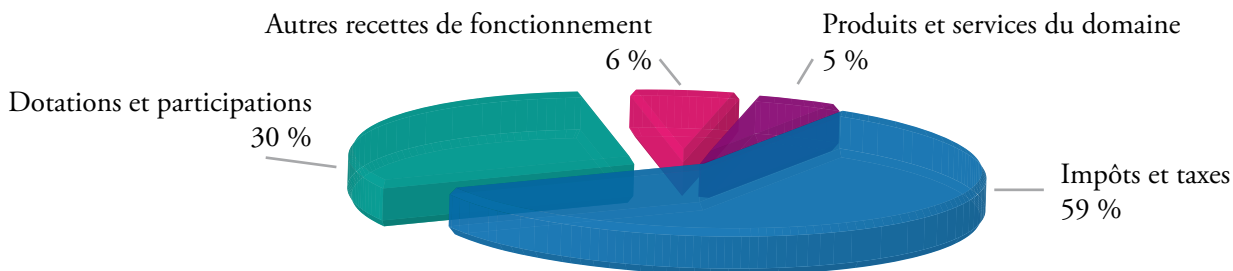
TOTAL DES RÉALISATIONS

Section	Niveau de vote	Dépenses (€)	Niveau de vote	Recettes (€)
Fonctionnement	Charges à caractère général	3 156 143	Produits et services du domaine	756 011
	Charges de personnel	7 218 942	Impôts et taxes	8 532 777
	Autres charges de gestion courante	1 742 905	Dotations et participations	4 227 985
	Intérêt de la dette	470 426	Autres recettes de fonctionnement	856 479
	Autres dépenses de fonctionnement	483 418		
	Total	13 071 835	Total	14 373 253
Investissement	Remboursement de subventions		Dotations et participations	1 481 812
	Remboursement de la dette	1 851 256	Virement de la section de fonctionnement	
	Équipement	2 959 837	Équipement	1 637 983
	Autres opérations financières	13 406	Autres opérations financières	321 613
	Total	4 824 499	Total	3 441 408

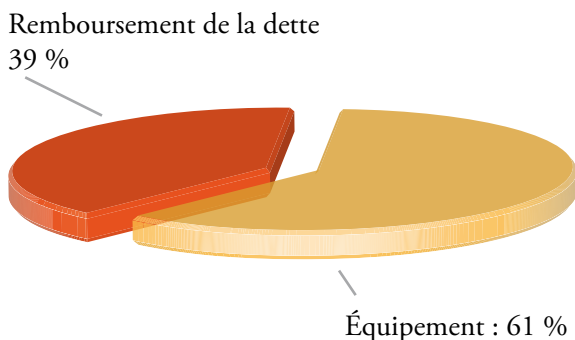
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



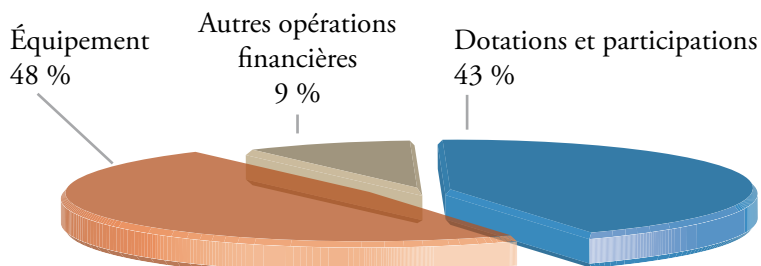
RECETTES DE FONCTIONNEMENT



DÉPENSES D'INVESTISSEMENT



RECETTES D'INVESTISSEMENT



Compte administratif

DÉPENSES ET RECETTES PAR FONCTIONS

Fonctionnement

Fonction	Libellé	Dépenses (€)	Recettes (€)
01	Non ventilables	873 043	12 068 017
0	Services généraux	4 113 794	721 990
1	Sécurité et salubrité publique	940 667	28 885
2	Enseignement et formation	3 171 970	701 760
3	Culture	421 653	21 953
4	Sport et jeunesse	1 155 835	365 418
5	Interventions sociales et santé	391 114	3 995
6	Famille	233 356	214 641
8	Aménagement et services urbains et environnementaux	1 702 204	246 594
9	Action économique	68 199	-
	Total dépenses de fonctionnement	13 071 835	14 373 253

Investissement

Fonction	Libellé	Dépenses (€)	Recettes (€)
01	Non ventilables	1 864 662	1 905 502
0	Services généraux	391 343	28 222
1	Sécurité et salubrité publique	62 053	14 900
2	Enseignement et formation	247 528	133 724
3	Culture	61 099	25 451
4	Sport et jeunesse	135 781	181 050
5	Interventions sociales et santé	-	-
6	Famille	9 400	-
8	Aménagement et services urbains et environnementaux	2 051 317	1 152 559
9	Action économique	1 316	-
	Total dépenses d'investissement	4 824 499	3 441 408



C'EST LA RENTRÉE, LE BUREAU DES AFFAIRES SCOLAIRES CHANGE !



Désormais, vous le retrouverez à la **SERVICES SCOLAIRES** Maison de la Jeunesse et des Associations Boulevard Rey 83470 Saint-Maximin-la-Sainte-Baume affairescolaires@st-maximin.fr

QUE FAIRE SI VOTRE ENFANT DOIT S'ABSENTER DE L'ÉCOLE ?

Lorsqu'un enfant est absent de l'école, quel que soit le motif, s'il n'est pas inscrit à la cantine, à l'accueil périscolaire ou au transport, les parents doivent seulement prévenir l'école.

Mais lorsqu'un enfant est absent de l'école, quel que soit le motif, et qu'il est aussi inscrit à la cantine, à l'accueil périscolaire ou au service de transport scolaire, les parents doivent prévenir l'école mais aussi le bureau des Affaires Scolaires, afin de ne pas chercher en vain un enfant qui est rentré chez lui. Nous vous remercions de bien vouloir respecter cette procédure.



LA RENTRÉE SCOLAIRE A LIEU LE 05 SEPTEMBRE 2011.

NB : Le transport des enfants de maternelle débutera le mardi 06 septembre.

Les écoles du cycle primaire accueilleront 1632 enfants (effectif prévisionnel) répartis de la façon suivante :

École maternelle Grand Pin : 109 enfants
École maternelle Paul Verlaine : 208 enfants
École maternelle Paul Barles : 195 enfants
École primaire Victor Hugo : 203 enfants
École élémentaire Jean Jaurès : 248 enfants
École élémentaire Jean Moulin : 329 enfants
École élémentaire Paul Barles : 340 enfants

LES TARIFS 2011

Restauration

- 2,77 € le repas dûment réservé
- 5,10 € le repas adulte

Accueil périscolaire

- 1,20 € matin ou soir

Transports scolaires

- 60 € pour le premier enfant, 20 € à partir du deuxième enfant pour les maternelles et les élémentaires
- 60 € par enfant pour les collégiens et les lycéens

Pour une première inscription aux transports, veuillez vous munir de deux photos d'identité et d'un relevé d'identité bancaire.

Les nouveaux règlements intérieurs de la restauration scolaire et de l'accueil périscolaire sont à la disposition du public au bureau des Affaires Scolaires.

Modalités d'inscription pour la restauration scolaire

Le paiement du repas doit être effectué 15 jours avant consommation. Aucune réservation ne sera prise par téléphone. Tout repas non acheté et consommé fera l'objet d'une majoration de tarif.

La fréquentation du restaurant scolaire implique pour les familles le paiement intégral et régulier des prestations de restauration. Le paiement des repas sera régularisé sur le mois suivant en cas de repas non pris, exclusivement dans les conditions suivantes : à partir du troisième jour d'absence si les parents préviennent dès le premier jour le service des Affaires Scolaires, lorsqu'un repas à température ambiante est servi et que l'enfant ne déjeune pas, et si le service n'est pas assuré par la commune.

Les menus peuvent être téléchargés sur le site internet de la ville : st-maximin.fr

Jeunes parents, inscrivez dès à présent vos petits nés en 2009 auprès du service des Affaires Scolaires

AU CONTACT DES ADOLESCENTS



À partir de la rentrée, les actions en faveur des adolescents vont reprendre toute leur ampleur, notamment par une présence importante aux abords des collèges et lycées.

Ainsi, les animateurs de la ville iront à la rencontre de tous les jeunes pour être à leur écoute, les informer des animations à venir. De plus, des petits-déjeuners et goûters-débats vont être organisés ponctuellement, mais régulièrement, en partenariat avec les associations spécialisées dans la prévention des conduites à risque. Les adolescents et leurs parents pourront être informés et sensibilisés par des professionnels compétents. Les jours choisis pour intervenir ne sont pas encore définitifs, car la mairie s'adapte aux emplois du temps de la rentrée scolaire afin de correspondre le mieux aux besoins du public.

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à contacter le service Politique de la Ville dès la fin du mois de septembre. Les ateliers de foot en salle avec Mohamed (animateur) continueront un soir par semaine dans un gymnase de la ville, hors vacances scolaires. Le lieu et les horaires précis seront connus à la rentrée, mais l'esprit reste le même : échange, partage, convivialité et plaisir du sport. Une ou deux sorties pour aller voir des matchs de professionnels ponctueront l'année.

Les « ateliers entre filles » des mercre-

dis soirs reprennent également. Chaque adolescente peut venir rencontrer Aurélie (animatrice) pour diverses activités à définir ensemble (discussion, atelier d'écriture, organisation de sorties, sport en plein air durant les beaux jours, etc.).

Dans ce même esprit, dans le cadre du Conseil de Jeunes, les animateurs sont toujours à l'écoute pour accompagner les adolescents dans leurs idées (organiser une sortie, avoir un projet pour la ville, etc.).

C'est le cas aujourd'hui avec un groupe d'adolescents qui travaille avec Lionel (animateur) pour faire des propositions très constructives pour la réfection du skate-park, la réalisation d'une vidéo pour faire partager leur passion, la création d'évènements autour de la pratique de la glisse urbaine, etc.

Les sorties à la journée et les week-ends ski vont également reprendre cet hiver ; vous en saurez plus dans la prochaine Lettre.



ANIMATIONS PÉRISCOLAIRES

Septembre c'est, bien sûr, le moment de la rentrée scolaire. C'est donc aussi le moment de la reprise de toutes les actions municipales périscolaires, c'est-à-dire en lien direct avec les temps d'école. Ainsi, la mairie met en place des accueils collectifs le matin à partir de 7 h 30 et le soir jusqu'à 18 h 00. L'année dernière déjà, la mairie a fait le choix de mettre du personnel diplômé BAFa et BAFD en nombre (1 pour 10 enfants en maternelle et 1 pour 14 en élémentaire) pour s'occuper de ces temps si importants pour la qualité de vie de nos enfants. Après une année de mise en place, cette deuxième année se veut une année d'augmentation sensible de la qualité d'accueil. Le nouveau règlement a été travaillé en partenariat avec les parents d'élèves et les enseignants pour une complémentarité et une cohérence optimisées. Les projets pédagogiques vont être construits en tenant compte des projets d'écoles, de la dynamique d'animation de la ville et bien évidemment, des besoins des enfants en fonction de leur âge.



À ce sujet, le samedi 8 octobre est organisé sur la ville, en partenariat avec l'Education Nationale, un colloque sur les rythmes de l'enfant. Les apports scientifiques et les conseils de spécialistes seront autant de pistes de travail pour adapter au mieux nos pratiques professionnelles, afin de maintenir le lien éducatif tout au long de la journée entre les différents acteurs.

Le périscolaire, c'est aussi les temps d'interclasse où la mairie met en place, en plus de la restauration, d'importants moyens d'animation pour que vos enfants passent ce moment central de la

LES ANIMATIONS DE RUE

journée avec plaisir, sans stress et de la façon la plus riche possible sur le plan éducatif. Pour cela, les animateurs municipaux proposent de très nombreux jeux collectifs dans toutes les cours des écoles. De plus, un partenariat s'est établi avec une dizaine d'associations



locales qui mettent tout leur savoir-faire et leur professionnalisme au service des petits Saint-Maximinois. Ainsi, les enfants peuvent découvrir « entre midi et deux » aussi bien des jeux de société, la peinture, le théâtre d'humour, la danse, la musique, la lecture, etc. Ces actions sont ouvertes à tous, basées sur le volontariat de l'enfant et ne nécessitent aucun apport particulier ni inscription préalable.

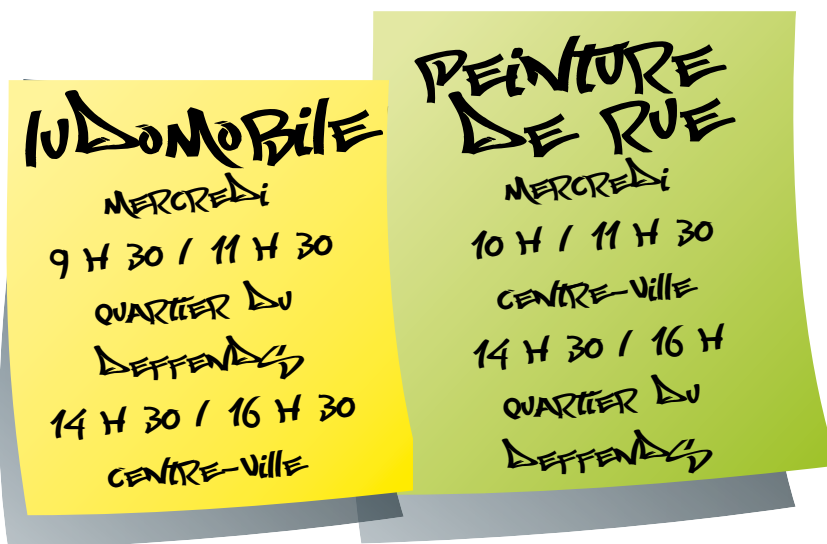
Vos enfants peuvent un jour jouer entre eux, librement et le lendemain venir découvrir une activité proposée. La pédagogie est adaptée à ce fonctionnement, il ne s'agit pas de valoriser la suractivité qui pourrait entraîner un stress et une fatigue trop importante. Les associations de parents d'élèves bénévoles peuvent aussi intervenir pour le bien collectif. La mairie met alors en place un accompagnement technique et une aide en matériel afin de valoriser l'implication des parents qui est si importante.

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à venir rencontrer Laurence Sanchez, responsable du secteur périscolaire du service Politique de la Ville, ou à consulter le site st-maximin.fr

Tous les mercredis, hors vacances scolaires, à partir du 14 septembre 2011, les animations de rue reprennent en centre-ville. Vous pouvez rejoindre les animateurs de la ville et des artistes professionnels autour de la peinture de rue. Il ne s'agit pas d'apprendre la technique, mais bien de partir de la créativité et du vécu de l'enfant pour l'aider à exprimer ses sentiments et son originalité grâce aux arts plastiques. Ces ateliers se pratiquent, comme leur nom l'indique, dans la rue. Ils sont gratuits et ouverts à tous. Les enfants, dès le plus jeune âge, peuvent venir, accompagnés de leurs

parents. Inutile de s'inscrire à l'avance, il suffit de nous rejoindre sur une place de Saint-Maximin.

Tous les mercredis également, c'est la « Ludomobile » de l'association Univers en Jeux qui vous attend. Vous pouvez y trouver une diversité importante de jeux (coopératifs, tactiles et visuels, jeux de mémoire et de stratégie, grands jeux en bois, etc.). Vous aurez aussi rendez-vous avec les animateurs de la ville et une ludothécaire professionnelle. Il s'agit d'ateliers gratuits, ouverts à tous, sans inscription. N'hésitez pas à venir jouer en famille, c'est un vrai bonheur !



Pour les détails et les lieux précis, vous pouvez contacter Brigitte Caron, médiatrice culturelle au service Politique de la Ville.

LIRE ET FAIRE LIRE

Tout au long de l'année, des bénévoles de plus de 50 ans offrent une partie de leur temps libre aux enfants pour stimuler leur goût de la lecture et favoriser la découverte de notre patrimoine littéraire : une ou plusieurs fois par mois ou par semaine, ils animent des séances de lecture à haute voix en petit groupe avec des enfants volontaires. L'action se déroule dans les crèches tout au long de l'année, dans les écoles de la commune pendant l'année scolaire, dans les Centres d'Accueil des Mineurs pendant les vacances scolaires.

315 séances ont eu lieu dans les écoles de la commune, 746 enfants différents sont venus participer. Les bénévoles ont rencontré 3 859 enfants tout au long de l'année scolaire 2010-2011.

Pour rejoindre l'équipe de bénévoles de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume, contacter Danielle MASSON - Bénévole relais - Coordinatrice secteur Saint-Maximin-la-Sainte-Baume - Rougiers - Nans-les-Pins.

Téléphone : 06 27 204 260 - Courriel : lire-et-faire-lire.83470@sfr.fr

MÉDIATION DE QUARTIERS

Pour tout échange entre le quartier du Deffends et la mairie, n'hésitez pas à vous adresser à Elisabeth Ravotti, médiatrice de quartier au 04.94.59.39.75.

Décembre 2010 : Le parlement vote une loi sur la réforme des collectivités territoriales.

22 avril 2011 : Conformément à la loi, Monsieur le Préfet du Var présente à la commission départementale de coopération intercommunale son projet qui correspond à peu près au découpage effectué par le conseil général il y a quelques années déjà. Les collectivités doivent émettre leur avis sur cette proposition avant le 9 août.

Concernant notre territoire, le texte prévoit de regrouper en une seule communauté d'agglomération, les communautés de communes de Garéoult, de Brignoles, de Saint Maximin, de Barjols et de Rians.

Mai/juin 2011 : De nombreuses communes marquent leur mécontentement face à la méthode utilisée. Les maires n'acceptent pas que ce soit le représentant de l'Etat qui décide des regroupements de communes à leur place.

17 juin 2011 : Le dossier est examiné par le conseil général qui se livre alors à un numéro d'équilibriste. Le président formule d'abord une proposition alternative à celle du Préfet consistant à créer une seule communauté regroupant toutes les communes du Var (à l'exception de Saint Zacharie et Vinon déjà associées avec des communes d'autres départements). Devant le tollé suscité par son texte auprès de la grande majorité des conseillers généraux, toutes tendances confondues, le président l'abandonne et en propose un nouveau se limitant à demander au Préfet de retirer son texte pour laisser aux élus le temps de la concertation.

4 juillet 2011 : Lors d'une conférence de presse, le Préfet Paul Mourier annonce qu'il ne peut pas déroger au calendrier fixé par le législateur, mais accepte que les élus complètent leur avis au-delà du délai de trois mois qui prend fin début août.

Juillet 2011 : Le débat est engagé dans les conseils municipaux.

Dans notre canton, les élus du Plan d'Aups ont été les premiers à rejeter la proposition du Préfet et à demander leur rattachement à la communauté d'Aubagne (rejoignant ainsi Saint Zacharie qui en fait déjà partie).

Les élus de Pourcieux refusent aussi le schéma élaboré par le Préfet et préfèrent s'orienter vers un rattachement à la communauté du pays d'Aix.

Les élus de Bras se sont au contraire prononcés favorablement, indiquant par une courte majorité, qu'ils préféreraient être associés à une communauté large incluant Brignoles et Saint Maximin plutôt que de rester uniquement avec les deux communautés de Rians et Barjols.

Le maire de Pourrières est plus embêté car il va devoir choisir entre ses affinités politiques et l'intérêt de ses concitoyens...

20 juillet 2011 : Au conseil municipal de Saint Maximin, on se contente de désapprouver le découpage proposé par le Préfet et on attend les instructions politiques venues « d'en haut » pour s'aligner. Le Maire refuse de débattre avec son conseil de l'avenir de notre commune. On a l'impression que la commune a été mise sous « tutelle politique ».

Et pourtant, bien qu'on tente de l'occulter, il s'agit d'un moment extrêmement important qui va conditionner fortement le développement de la cité dans les années à venir.

Plusieurs possibilités méritent d'être étudiées :

- former un territoire incluant les communautés de Saint Maximin, Barjols et Rians,
- demander le rattachement à la communauté du pays d'Aix,
- associer Saint Maximin aux communautés de Garéoult et Brignoles.

Toutes ces orientations présentent des avantages et inconvénients qui doivent être évalués afin de se prononcer en toute connaissance de cause.

Hélas une fois de plus le débat risque d'être escamoté Seul un petit groupe d'élus, suivant sa seule logique politicienne, va tenter d'imposer les contours d'un fief sur lequel il espère pouvoir régner.

Ainsi va la démocratie en terre saint maximinoise.

Toute l'actualité concernant le pays saint maximinois sur <http://saintmaximin2008.fr> .

Ils se sont dit 'oui'

Cédric FAHY et Yasmina GUEDJIDA le 27.05.2011
 Anthony GALVEZ-RODRIGUEZ et Christelle ANDREU le 04.06.2011
 Francis CROMBEZ et Aurélie CANNATI le 11.06.2011
 Cyril GOBERVILLE et Séverine ATEL le 11.06.2011
 Didier CHAPOVALOFF et Christine BROSSARD le 11.06.2011
 Félix BONELLI et Elisabeth CHASTAS le 11.06.2011
 Michel NAUDET et Lucienne FERRERO le 18.06.2011
 Antony HEBERT et Fanny VERDA le 18.06.2011
 Sébastien RAMEAU et Ingrid PARAPONIARIS le 18.06.2011
 Romain DI GIROGO et Johanna MILLE le 25.06.2011
 Richard IVALDI et Elisabeth GOYARD le 25.06.2011
 Jean-Paul et Françoise MESTRALETT le 02.07.2011
 Gilles MICHEL et Elodie INGARAO le 02.07.2011
 Romain GUIGNOLLE et Cindy BLARD le 02.07.2011
 Matthew MENDES et Alexandra BALSAMO le 02.07.2011
 Julien DONNARUMMA et Sandrine POLO le 09.07.2011
 Frank THOMMAS et Séverine MOUCHERON le 09.07.2011
 Thomas CANEZZA et Amal KERROUMI le 09.07.2011
 Christophe RUBIO et Carole MATARESE le 09.07.2011
 Laurent FOURNIER et Blandine FABRE le 13.07.2011
 Grégory PEREIRA et Elodie ARIENZO le 16.07.2011
 Bruno ROUTHIER et Valérie LE CORRE le 16.07.2011
 Jean BORGOMANO et Aurélie TASSY le 22.07.2011
 Christian POLI et Frédérique ROBERT le 23.07.2011
 Martial TOUZET et Chrystèle BLAIS le 23.07.2011
 Mendel PASBECQ et Nora MEHENNI le 23.07.2011

Ils nous ont quittés

Marie ARNAUDO Veuve MILESI le 17.05.2011
 Aline METRINGER veuve MOREIGNEAUX le 15.05.2011
 Jeanne FERRIERE veuve DELUCCA le 24.05.2011
 Jeanne MARCHAL Veuve VARONE le 26.05.2011
 Incarnation RUIZ épouse MARTINELLI le 02.06.2011
 Gilles GRENOT le 24.05.2011
 Etienne DEBRABANT le 12.06.2011
 Paul LOUCHE le 11.06.2011
 Baptiste CHARRIERE le 27.05.2011
 Jean GABRIEL le 23.06.2011
 Raymond GASTALDI le 22.06.2011
 Francine DENNEULIN le 22.06.2011
 Yvette FERRERO épouse FARINELLA le 07.07.2011
 Céline EVAÏN épouse BALDACHINO le 01.07.2011
 Elise VERGNES Veuve CAILLOL le 12.07.2011
 Sylvain GIACCHE le 12.07.2011
 Claude HARLÉE le 10.07.2011
 Jean GIOVANETTI le 24.07.2011
 René SPALEMI le 24.07.2011

Ils sont venus au monde

Valentino VINCI née le 13.05.2011
 Matheo VERGRACHT né le 13.05.2011
 Eva BOUVIER née le 17.05.2011
 Clarisse TRUC née le 16.05.2011
 Mathias FOC-HINE né le 17.05.2011
 Camille MEZZO née le 15.05.2011
 Alizée ALILOIFFA née le 19.05.2011
 Alan VENARD né le 20.05.2011
 Olivia FOUGEYROLLAS née le 25.05.2011
 Loan JULÉ - - D'ANNA né le 03.06.2011
 Hanna LAKRICH née le 06.06.2011
 Julie BREITENREICHER née le 14.06.2011
 Samuel HEIMANN né le 08.06.2011
 Julian DIAZ AGUILERA né le 16.06.2011
 Loane GARCIA née le 19.06.2011
 Chloé DUBOST- - LLEO née le 16.06.2011
 Noa MARONESE le 20.06.2011

Sélène CHAUVEAU APANN née le 23.06.2011
 Valentin MICHEL né le 22.06.2011
 Cassandra MOIMAS née le 24.06.2011
 Hugo JORAND né le 25.06.2011
 Anahé VAUDO née le 28.06.2011
 Lola CONIO née le 27.06.2011
 Annaë MAROT née le 27.06.2011
 Evan FERRAGU né le 23.06.2011
 Lena MILI née le 28.06.2011
 Raouf BEN HADJ HEDI né le 30.06.2011
 Matis ANTONIETTI né le 05.07.2011
 Antoine FLORENS né le 12.07.2011
 Teddy BORDES né le 07.07.2011
 Andréa AHSAM née le 03.07.2011
 Yassine BELHASSANE né le 15.07.2011
 Gabriel ROBIN né le 18.07.2011
 Lazare PARODI né le 18.07.2011
 Alexandre DEMILLY JAMBRU né le 20.07.2011
 Asya CINAR née le 21.07.2011
 Samantha CIMINIERA née le 23.07.2011
 Léa SOL – DURIO née le 24.07.2011
 Augustin LALARIO MORIN né le 21.07.2011
 Paul CHARBOUILLOT né le 21.07.2011



NOUVEAU DÉCOUPAGE DES BUREAUX DE VOTE POUR LES ÉLECTIONS 2012

La refonte générale nationale des listes électorales s'effectue tous les 3 ans ; de nouveaux secteurs seront donc définis pour les élections présidentielle et législative et 2012.

À cette occasion, une nouvelle carte est envoyée à chaque électeur à l'adresse figurant sur la liste électorale. Par conséquent,

n'oubliez pas de prévenir le service des Élections en cas de déménagement (même à l'intérieur de la commune) ou de changement de situation familiale. Les nouvelles cartes préciseront de quel bureau dépend chaque citoyen.

Afin d'améliorer encore les conditions de vote des habitants, trois bureaux sont

concernés par cette refonte :

- Le bureau 3 sera déplacé de la salle Elysiun à la salle Cassiopée (bâtiment M.J.A.)
- Le bureau 10 sera déplacé de l'espace de la Gare à l'ancienne bibliothèque municipale (école Paul Barles)
- Le bureau 13 est déplacé du Lycée à la salle Neptune (cour de la M.J.A.)

Bureau 1 : Salle des fêtes Pré de Foire

Avenue Albert 1er
Avenue Gabriel Péri
Allée Alphonse Daudet
Allée des Amandiers
Allée des Bas Rouges
Allée des Briard
Allée des Cistes
Allée des Mésanges
Allée des Perdrix
Allée des Tourterelles
Allée des Yeuses Gauvian
Allée du Serpolet
Allée Marcel Pagnol
Ancienne route d'Esparron
Campagne La Courtoise
Campagne Mirade
Chemin de Régalette
Chemin de Saint-Mitre
Chemin du Prugnon
Domaine de Saint-Mitre
Hameau Colbert Rte de Barjols Le Pré de Foire
Place de Lattre de Tassigny
Quartier Distillerie
Quartier de l'Enclos
Quartier la Courtoise
Quartier Meyronnes
Quartier Raynouard
Quartier Rébubéou
Quartier Saint-Mitre
Le Réal Vieux
Route d'Esparron
Route d'Ollières
Route de Barjols
Résidence le Mont Aurélien
Rue Gutenberg
Traverse Gutenberg

Bureau 2 : École Paul Verlaine Chemin des Vertus

Chemin de Bonneval
Chemin de Garrade
Chemin de la Jardinière
Chemin de Vaouloungue
Chemin de Véran
Chemin des Bergers

Chemin des Bons Voisins
Chemin des Ecoreuils
Chemin des Hauts de Resty
Chemin des Peyrouas
Chemin du Claret
Chemin du Resty
Impasse des Iris
Impasse des Restanques
Impasse la Begude
Quartier Campeau
Quartier Garrade
Quartier Resty
Quartier Rudeau
Quartier Véran
Route de Bras
Quartier Campeau

Bureau 3 : MJA Salle Cassiopée Route de Bras

Ancien chemin de Tourves
Bonneval
Chemin de la Teyssonnières
Chemin de Tourves
Chemin des Pierriers
Chemin des Rabassières
Chemin des Rocailles
Chemin du Colombier Les Mourgues
Chemin du Grand Rayol
Chemin du Petit Rayol
Chemin les Mourgues
Chemin Mignon
Escota Chemin de Bonneval
Impasse des Hirondelles
Impasse des Rabassières
Impasse du Petit Rayol
Le Clos du Lavandin
Quartier Cros de Macon
Quartier Mondon
Traverse du Rayol

Bureau 4 : École Victor Hugo Chemin de la Gare

Allée Bernard Buffet
Allée Claude Monnet
Allée Henri Matisse
Allée Pablo Picasso
Allée Paul Cézanne
Ancien chemin de Mazaugues
Chemin Aurélien

Chemin de la Bartavelle
Chemin de la Colline
Chemin des 4 Platanes
Chemin du Petit Ruisseau
Chemin du Val en Sol
Clos de Ganelle
Clos de L'Avant Pont
Hameau des Terrasses
Impasse de la Loube
Quartier les Terrasses
Quartier Venuse
Résidence Les Bastides
Route de Mazaugues

Bureau 5 : École élémentaire Paul Barles - Route de Mazaugues

C.F.A. Le Deffends
Chemin de l'Argérie
Chemin des Batailloles
Chemin des Oliviers
Chemin du Deffends
Domaine du Deffends
HLM le Deffends 1, 2 & 3
La Pinède de Manon
Lotissement le Bois Joli
Lotissement les Cigales
Lotissement les Pétunias
Quartier Argérie
Quartier des Batailloles
Résidence Le Rodan

Bureau 6 : Salle des Fêtes Le Pré de Foire

Allée des Aubépines
Allée des Cèdres
Allée des Cerisiers
Allée des Chênes Kermès
Allée des Genêts
Allée des Lauriers Tins
Allée des Lilas
Allée des Marronniers
Allée des Oliviers
Allée des Pins
Ancien chemin de Pourrières
Chemin Barcelonne
Chemin des Angès
Chemin des Cinq Ponts
Chemin des Fontaines
Hameau les Fontaines

HLM les Anges
Impasse des Chênes Kermès
Le Clos des Fontaines route d'Aix
Lotissement les Cèdres
Lotissement les Cinq Ponts
Quartier Barcelone
Quartier Bel Air
Résidence les Fontaines
Route d' Aix
ZAC du chemin d'Aix

Bureau 7 : Hôtel de ville

Place de l' Hôtel de Ville
Place de la Révolution
Place de la Victoire
Place du 14 Juillet
Place Martin Bidouré
Place Voltaire
Rue Barbès
Rue Baudin
Rue Buffon
Rue Colbert
Rue Daguerre
Rue de l' Agriculture
Rue de l' Hôtel de Ville
Rue de la République
Rue de la Révolution
Rue de Strasbourg
Rue Denfert-Rochereau
Rue des Remparts
Rue du 11 Novembre
Rue du 14 Juillet
Rue du 4 Septembre
Rue Esquiros
Rue Gambetta
Rue Garibaldi
Rue du général de Gaulle
Rue Hoche
Rue Jacquard
Rue Jean de la Fontaine
Rue Kleber
Rue Marceau
Rue Pierre Puget
Rue Raspail

Bureau 8 : Cantine Jean Moulin Chemin du Moulin

Allée des Cyprés
Peyrouas
Chemin des Terriers
Chemin du Moulin
Les Portes du Soleil

Bureau 9 : École maternelle Paul Barles - Route de Mazaugues

Chemin de Brandine
Chemin de Fontrouade
Chemin de la Chapelle
Chemin de la Forêt
Chemin de la Sorbière

Chemin de Revaute
Chemin des Oliviers route de Mazaugues
Chemin du Canal de Provence
Chemin du Grand Chêne
Chemin du Pied de la Chèvre
Chemin du Plateau
Clos Mylène route de Mazaugues
Impasse du Canal
La Rouvière
Résidence Bellevue
Gendarmerie
Route de Rougiers
Quartier de la Sorbière
Quartier de la Villone
Traverse du Canal

Bureau 10 : Ancienne Bibliothèque (école Paul Barles)

Chemin de Berne
Chemin de Marseille
Chemin du Haut Recours
Chemin du Petit Nice
Chemin du Petit Recours
Chemin du Saint-Pilon
Les Terres de Mireille
Petite Route de Marseille
Quartier Recours
Quartier Saint-Pilon
Route de Marseille
Quartier Croix Rouge
Rond-point du Mont Fleury
Traverse Croix Rouge
Route de Nice

Bureau 11 : École Paul Verlaine Chemin des Vertus

Allée des Acacias
Allée des Fauvettes
Allée des Romarins
Ancien chemin de Sceaux
Ancien chemin de Barjols
Chemin de l' Auvrière
Chemin de Rébubéou
Chemin de Sceaux
Chemin des Coquelicots
Chemin des Douze Deniers
Chemin des Régaous
Chemin du Plantier
Impasse Chênes Verts
Notre Dame de Sceaux
Quartier des Douze Deniers
Traverse de Sceaux
Chemin des Vertus
Rue du Cimetièrre
Impasse des Aires

Bureau 12 : Pôle enfance Jean Dorjac - Chemin Saint-Simon

Avenue du 8 Mai 1945
Avenue du XVème Corps

Avenue Estienne d'Orves
Boulevard Saint-Jean
Chemin de la Gare
Chemin de Beauregard
Chemin de Saint-Simon
Chemin des Hauts de Clastre
Les Hauts de Clastre
Impasse Bremond
Impasse de la Libération
Impasse de la Montagnette
Impasse Saint-Jean
Impasse Saint-Simon
La Montagnette
Chemin Saint-Simon
Le Clothilde
Le Petit Chemin
Les Jardins de Vaucanson
Lotissement Hauts de Clastre
Lotissement la Montagnette
Lotissement les Althéas
Lotissement les Jardins d'Éloïse
Lotissement Saint-Jean
Place Jean Mermoz
Quartier Saint-Simon
Résidence Le Saint-Jean
Rue de la Plaine
Rue Éloïse
Rue Tivoli
Rue Vaucanson
Traverse des Tilleuls
Traverse Saint-Jean

Bureau 13 : Salle Neptune – Cour M.J.A

Avenue de la Libération
Avenue Marechal Foch
Boulevard Bonfils
Boulevard Jean Jaurès
Boulevard Rey
Boulevard Victor Hugo
Impasse du XVème Corps
Impasse Feraud
Impasse Victor Hugo
Les Jardins de Marie
Lycée Maurice Janetti
Place Malherbe
Quartier Mirade
Rue Carnot
Rue de Belfort
Rue de l' Ancienne Tannerie
Rue de l' Enclos
Rue de la Fraternité
Rue de la Glacière
Rue de la Grave
Rue des Poilus
Rue Gallillée
Rue Mirabeau
Traverse des Côteaux
Traverse des Rosiers
Traverse du Deffends / Les Jardins de Magdala

'SAINT-MAXIMIN CE LIVRE' LE PREMIER SALON LITTÉRAIRE DE SAINT-MAXIMIN

Depuis plusieurs années, les salons littéraires fleurissent partout en France. Cette constante montre un réel engouement pour ce mode d'expression et la littérature française, et varoise en particulier, se porte plutôt bien. Des auteurs de la région de Saint-Maximin se sont rapprochés de la commune afin d'organiser un salon littéraire dans la cité, dont le dynamisme culturel, lié notamment à son patrimoine historique, n'est plus à démontrer.

En partenariat avec le conseil général du Var et les acteurs économiques locaux, l'Association Provence Culture et la commune organisent

la première édition de ce salon cet automne. Une quarantaine d'auteurs régionaux mais aussi de renommée nationale vous accueillent pour dédicacer leurs ouvrages. Des rencontres et débats seront organisés. La lecture sera mise ainsi à l'honneur et il y en aura pour tous les goûts : roman, polar, poésie, bande dessinée, fantastique, etc. Liste des auteurs sur le site : <http://apc83.free.fr/>

À cette occasion, un concours de nouvelle sera lancé, avec un volet pour les adultes et un volet collectif pour les collégiens et lycées. Les résultats seront donnés lors de l'édition 2012 du salon.

N'hésitez pas à saisir cette occasion de vous exprimer dans l'écriture !

Avoir pour ambition de faire lire ou de ramener à la lecture tous les publics est déjà un vaste projet, mais nous voulons aller plus loin. Chacun de nous possède plus ou moins consciemment cette envie de s'exprimer. L'écriture, quels que soient les styles ou les motivations, est un mode d'expression à la portée de tous. Certains d'entre nous ont juste besoin qu'on leur ouvre la porte. Celles du salon vous seront donc ouvertes. Nous vous y attendons nombreux !

JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE / SEPTEMBRE 2011 : SOUS LE SIGNE DU VOYAGE !



De 14 h 00 à 17 h 00 : Ateliers « découverte ludique du patrimoine pour petits et grands ». Place de l'hôtel de ville.

18 h 00 : Conférence «La tradition des Saints de Provence», par Mireille Bœuf et Brigitte Morelle.

Hôtel de Ville, salle du conseil.

Dimanche 18 septembre

Visites guidées, au départ de l'office du tourisme, place Jean Salusse.

- De 10 h 00 à 11 h 00 : quartier médiéval et couvent royal
- De 11 h 00 à 12 h 00 : quartier médiéval et couvent royal
- De 14 h 00 à 15 h 00 : basilique et couvent royal
- De 14 h 30 à 15 h 30 : basilique et couvent royal
- De 15 h 30 à 16 h 30 : basilique et quartier médiéval

De 14 h 00 à 17 h 00 : Visite exceptionnelle de la sacristie.

De 14 h 00 à 17 h 00 : Ateliers « découverte ludique du patrimoine pour petits et grands ». Place de l'hôtel de ville.

- 15 h 00 : Conférence «Autour du retable d'Antoine Ronzen»

Par Marie-Claude Léonelli, conservateur des antiquités et objets d'art du Vaucluse et Sophie Kovalevsky, conservateur délégué des antiquités et objets d'art du Vaucluse.

Basilique (abside du collatéral Nord) entrée libre.

- 17 h 00 : Audition d'orgue par M. Pierre Bardon, titulaire des orgues de la basilique - Entrée libre .

De nombreuses expositions tout le week-end

- « Les Saints de Provence », association Santo Madaleno, salle Nord.
- Enluminures « Parcours de Marie-Madeleine en Provence », association Arttemporel, hall de l'hôtel de ville
- Exposition de textes et photographies sur le patrimoine et le paysage de la commune (ateliers municipaux menés avec les adolescents de la commune par Jean Belvisi, auteur photographe et Michel Suzzarini, écrivain).
- Musée Louis Rostan.
- Exposition des ateliers de l'accueil de loisirs du Centre Social et Culturel, espace d'exposition Tour de l'horloge.

Rencontres « patrimoine humain » sur Radio-Sainte-Baume

Tout le week-end, des entretiens avec une des doyennes de la cité, en partenariat avec l'animatrice de la maison de retraite Marie-Madeleine.

Stand mécénat populaire : Venez soutenir la restauration de la basilique !
Tout le week-end, place de l'hôtel de ville.

Samedi 17 septembre

Visites guidées, au départ de l'office du tourisme, place Jean Salusse :

- De 10 h 00 à 11 h 00 : basilique et couvent royal
- De 11 h 00 à 12 h 00 : basilique et quartier médiéval
- De 14 h 00 à 15 h 00 : basilique et couvent royal
- De 15 h 00 à 16 h 00 : basilique et quartier médiéval
- De 16 h 00 à 17 h 00 : basilique et couvent royal

De 14 h 00 à 17 h 00 : Visite exceptionnelle de la sacristie.

Retour sur un été très 'show' !



HUISSERIES DE L'HÔTEL DE VILLE : SUITE ET FIN DE LA RÉNOVATION



Par arrêté du 2 novembre 1951, la façade Sud de l'hôtel de ville a été classée au titre des monuments historiques. La toiture est également classée et les autres façades du bâtiment sont inscrites. Ainsi, toute intervention sur l'édifice, et en particulier sur sa façade principale, requiert la plus grande précaution et une collaboration étroite avec les services de l'État. De plus, la propriété d'un bâtiment classé confère à la mairie des responsabilités quant à son entretien et sa préservation, d'où l'importance du vaste programme de rénovation des huisseries des fenêtres lancé en 1996. De 1996 à 2002, l'ensemble des huisseries des étages a été rénové. En 2009, la restauration se poursuit sur les huisseries du rez-de-chaussée, service

de l'État Civil. Cette année, ce sont celles des locaux de la Police Municipale et du hall de l'hôtel de ville qui seront concernées, achevant ainsi ce travail de longue haleine. Le coût de cette opération est de 54 976,85 € TTC, financés à 30 % par la commune, 30 % par le conseil général du Var et 40 % par l'État. Rappelons également que le dossier de la restauration du fronton de l'hôtel de ville avance. L'échafaudage en place sert de protection en attendant la restauration proprement dite. À la demande de l'État, un bureau d'études complète actuellement le volet historique du diagnostic préalable au lancement des travaux.

OPÉRATION MÉCÉNAT : UNE AMBITION TOURISTIQUE



De lourds travaux de restauration sont prévus sur le flanc Sud de la basilique Sainte-Marie-Madeleine, au niveau des couvertures, afin de rénover l'étanchéité qui présente actuellement de gros défauts, mettant en péril notamment les trésors de mobiliers installés dans les chapelles latérales. Le coût total de ces travaux pourrait avoisiner, à terme, les 2 millions d'euros. C'est donc un investissement très lourd, mais la commune se doit de mener à bien ces travaux pour protéger notre basilique, classé monument historique et dont elle a la responsabilité.

Pour y parvenir, la municipalité a souhaité innover en se tournant vers le mécénat, nouvelle source de financement. Ne disposant pas en interne de l'expertise nécessaire, la commune a confié cette prospection de mécènes à un cabinet spécialisé. Les entreprises intéressées seront accueillies en octobre pour un week-end de découverte des richesses de la commune. Tout sera mis en œuvre pour les séduire en leur montrant tout ce que notre cité a de plus beau et de plus attachant.

Plus largement, l'ambition est de promouvoir l'image de la commune et de développer fortement son attractivité, notamment touristique.

La commune fait aussi appel à la générosité des particuliers, en partenariat avec la Fondation du Patrimoine. Des bons de souscription sont mis à disposition à l'hôtel de ville, dans la basilique et auprès de l'office du tourisme puis à déposer, dûment remplis, dans les urnes installées à cet effet; ils sont également téléchargeables sur le site de la commune pour un don par courrier. Le don peut aussi s'effectuer en ligne sur le site de la Fondation du Patrimoine. Celle-ci délivrera un reçu fiscal à tous les généreux donateurs.



LA RENTRÉE DES ASSOCIATIONS : SOUS LE SIGNE DU MOUVEMENT !

Le mois de septembre est évidemment synonyme de rentrée : les enfants retournent à l'école, les parents pensent aux activités des petits.

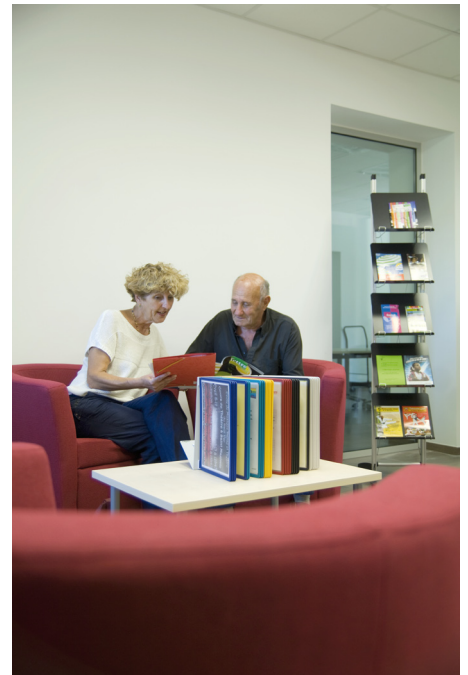
Pour les bénévoles de nos associations, c'est le moment d'être à pied d'œuvre pour lancer une nouvelle année sportive, culturelle et bien d'autres activités. Pour tous, afin de préparer au mieux cette rentrée, rien de mieux que de participer au Forum des associations !

Organisé par le service Sports & Vie Associative, ce dernier, comme chaque année, se déroulera au jardin de l'Enclos le samedi 10 septembre de 10 h 00 à 18 h 00.

Vie Associative, Affaires Scolaires, au rez-de-chaussée, et Politique de la Ville à l'étage. La commune souhaite également réunir toutes les régies de ces services en un point unique de paiement, pour plus de facilité pour les parents. Le service Sports & Vie Associative prend en charge la gestion du bâtiment et des salles annexes (Antares, Neptune, etc.). Il assure également l'accueil principal pour l'ensemble de cette mairie annexe.

Ses missions propres sont tournées vers l'information du public et le service aux associations :

- attribution des créneaux horaires aux



et les associations

- gestion du courrier associatif
- service de photocopie pour les associations
- organisation événementielle : conférences, manifestations diverses, notamment sportives, etc.
- préparation et suivi des dossiers de demande de subvention.



Un très grand nombre d'activités y sera représenté durant cette journée conviviale, placée sous le signe de la découverte, de la rencontre et des échanges.

différentes associations utilisatrices des équipements municipaux

- établissement et contrôles des différentes conventions entre la commune

Horaires d'ouverture de l'accueil de la M.J.A.:

du lundi au vendredi, de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 18 h 30 et le samedi de 9 h 00 à 12 h 00.

La réalité de la culture associative à Saint-Maximin n'est plus à démontrer, avec plus de 250 associations qui se partagent la vie associative locale.

Le service Sports & Vie Associative prépare, lui aussi, sa rentrée dans ses nouveaux locaux. En effet, d'importants travaux d'aménagement ont été réalisés par la commune dans le bâtiment de la M.J.A afin d'améliorer encore l'accueil du public, notamment en ce qui concerne la politique à destination des plus jeunes. Réunis dans ce bâtiment rénové, les trois services moteurs de la vie des jeunes dans la cité : Sports &



10 septembre 2011

**Forum
des Associations**

**Jardin de l'Enclos, de 10 h 00 à 18 h 00
Saint-Maximin-la-Sainte-Baume**

